



Téléphone 02 48 59 23 42  
mairie.bengy@orange.fr

## **Rapport de la Chambre régionale des comptes : observations de Denis DURAND ancien président, fondateur de la CDC du Pays de Nérondes**

La Chambre Régionale des Comptes a rendu un rapport sur la gestion de la CDC du Pays de Nérondes en la réduisant aux aspects comptables.

Ancien président, fondateur de la CDC du Pays de Nérondes en 2007, il me semble important de revenir sur les fondements de la création de la CDC : c'était d'abord la foi des élus des différentes communes du pays de Nérondes de rompre avec la spirale du déclin qui la menaçait.

Ainsi les élus ont investi dans des éléments structurants comme d'une part, le complexe sportif pour sauvegarder les collèges de Nérondes et les activités sportives associatives, et d'autre part la maison médicale pour faciliter le maintien et l'installation des personnels de santé.

De gros investissements ont été réalisés. Complexe sportif et maison de santé ont été financés à plus de 60 % par des subventions de l'État, du département, de la région. Le solde a été réglé par emprunt. Le remboursement de ceux-ci reste modeste par rapport aux annuités des CDC voisines. Les annuités sont respectivement de 78 041 € et 14 130 €/an sur un budget de la CDC de 2 215 223 €.

Mais la problématique majeure de la CDC aujourd'hui reste dans l'explosion des dépenses de personnel passant entre 2020 et 2023 de 286 379 € à 436 552 € soit une augmentation de 52,4 % en 3 ans.

Le bilan de la gestion 2024 est également alarmant avec un déficit de 122 486 € en fonctionnement et (après report) de 46 466 € en investissement soit un déficit global de 168 952 € c'est-à-dire 7,6 % du budget. L'augmentation des dépenses de personnel progresse encore de +9,1 % en 2024 et les dépenses à caractère général (compte 11) de +15,3 % ce qui reflète un manque de rigueur et d'anticipation dans la gestion.

Le redressement des comptes de la CDC ne passe pas par l'augmentation d'impôt comme le veut le président mais par :

- la reprise de la facturation des ordures ménagères en lieu et place des syndicats de ramassage ce qui permettrait d'accroître les dotations d'État d'environ 100 000€/an
- et une limitation stricte des dépenses aux recettes de la CDC.

Le maire,

Denis DURAND